

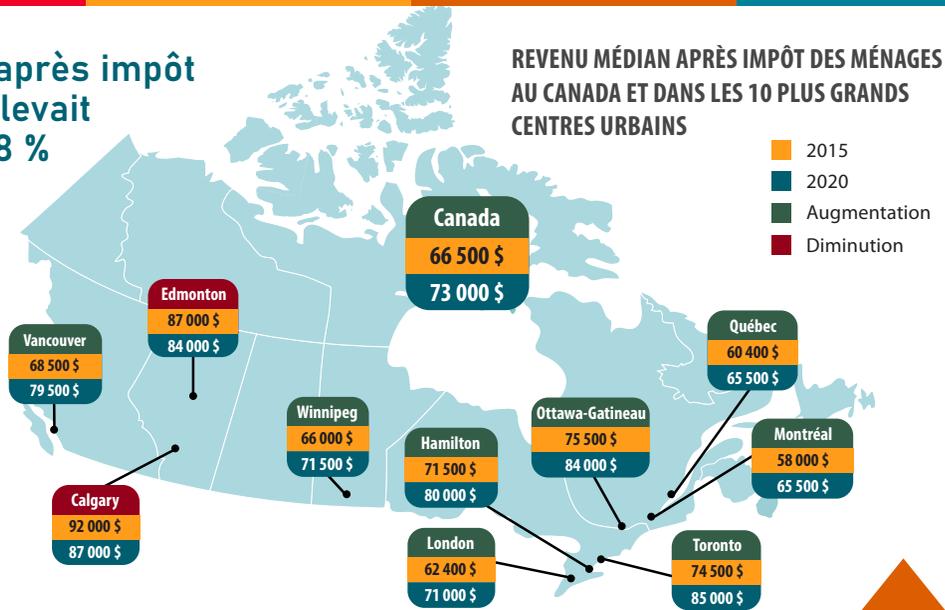


Le revenu au Canada, 2020

En 2020, le revenu médian après impôt des ménages canadiens s'élevait à 73 000 \$, en hausse de 9,8 % par rapport à 2015¹.

Le revenu médian a également augmenté dans 8 des 10 plus grands centres urbains.

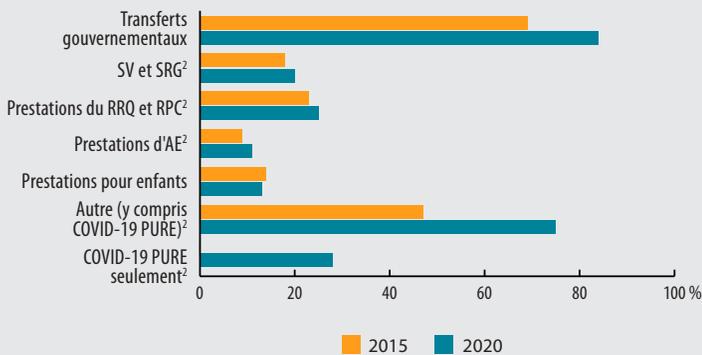
REVENU MÉDIAN APRÈS IMPÔT DES MÉNAGES AU CANADA ET DANS LES 10 PLUS GRANDS CENTRES URBAINS



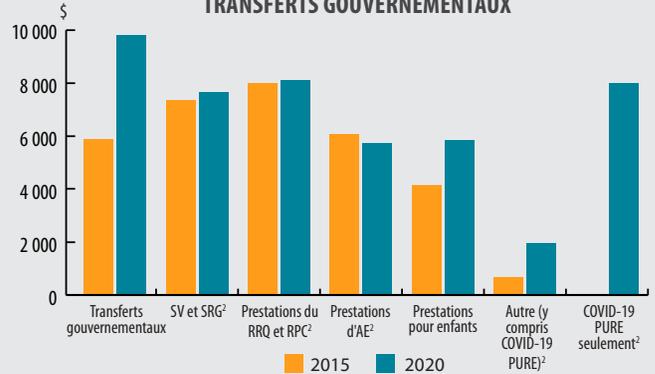
En 2020, 84 % des Canadiens de 15 ans et plus ont reçu un revenu provenant des transferts gouvernementaux, en forte hausse par rapport à 69 % en 2015. Cette augmentation était attribuable principalement aux prestations d'urgence et de relance économique liées à la COVID-19 versées en 2020². Les montants médians reçus des transferts gouvernementaux ont également augmenté.



POURCENTAGE DE CANADIENS DE 15 ANS ET PLUS QUI ONT REÇU DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX



REVENU MÉDIAN PROVENANT DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

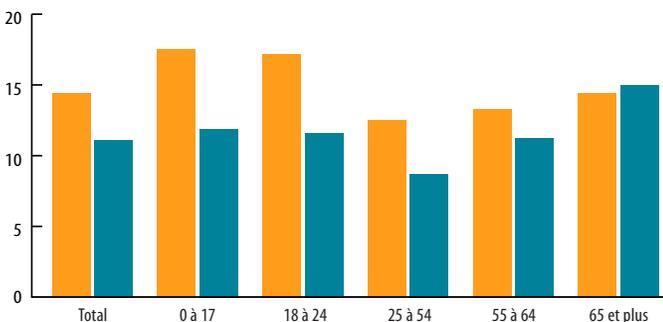


En 2020, 11,1 % des Canadiens étaient en situation de faible revenu, comparativement à 14,4 % en 2015³. Il s'agit de la diminution sur un quinquennat la plus marquée depuis 1976.



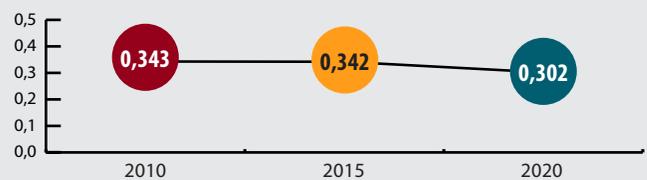
Bien que la fréquence du faible revenu ait fortement diminué chez les Canadiens de 0 à 54 ans en 2020 par rapport à 2015, elle a faiblement augmenté chez les 65 ans et plus.

TAUX DE FAIBLE REVENU, PAR GROUPE D'ÂGE



L'inégalité des revenus mesurée en utilisant le coefficient de Gini et le ratio des centiles de revenu après impôt rajusté des ménages a diminué entre 2015 et 2020, et ce, à un rythme plus rapide qu'entre 2010 et 2015⁴.

COEFFICIENT DE GINI



En 2020, le 90^e centile de revenu après impôt rajusté des ménages était 3,8 fois plus élevé que le 10^e centile.

RATIO 90^e CENTILE SUR 10^e CENTILE



1. Les montants en dollars sont présentés en dollars constants de 2020.
 2. Les prestations d'urgence et de relance économique (PURE) liées à la COVID-19 désignent la somme de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), de la Prestation canadienne pour la relance économique (PCRE), de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) et de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE). SV et le SRG font référence à la pension de la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. RRQ et RPC font référence au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec. Les prestations d'AE font référence aux prestations d'assurance-emploi.
 3. Le taux de faible revenu est fondé sur la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl).
 4. Le coefficient de Gini est un indicateur de l'inégalité des revenus. Le coefficient de Gini peut avoir une valeur entre 0 et 1. Les chiffres plus faibles indiquent une inégalité plus faible, tandis que les chiffres plus élevés représentent une plus grande inégalité. Le revenu après impôt ajusté fait référence au revenu après impôt du ménage qui est ajusté pour tenir compte des économies d'échelle.

Source : Recensement de la population de 2021, Recensement de la population de 2016, Enquête nationale auprès des ménages de 2011

ISBN : 978-0-660-44354-6 | Numéro au catalogue : 11-627-M

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2022